

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014009

Signataire : AR/ML

Séance du Conseil Municipal du 10/07/2014

RAPPORTEUR : Leila TLILI

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique -PSO- (n°14-048) pour la micro crèche "Bruno Munari" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016

EXPOSE :

Au même titre que pour les autres établissements d'accueil de jeunes enfants de 0 à 4 ans, la commune d'Aubervilliers demande le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales pour la micro crèche « Bruno Munari » situé 26 rue du Long Sentier, à Aubervilliers.

La convention d'objectifs et de financement de prestation de service unique « Etablissement d'accueil de jeunes enfants », signée avec la commune d'Aubervilliers, est arrivée à expiration au 31 décembre 2013.

A compter du 1^{er} janvier 2014, ladite convention tient compte des nouvelles dispositions de la circulaire n° 2014-009 permettant l'harmonisation de l'application de la Prestation de Service Unique (PSU) sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce cadre, les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique (PSU) font l'objet d'une convention structurée en trois parties, à savoir :

- la convention d'objectif et de financement précisant les clauses particulières locales (équipement concerné et durée de la convention),
- les conditions particulières « prestation de service unique » reprenant l'ensemble des objectifs du champ d'application et des principes propres à la PSU ainsi que les pièces justificatifs nécessaires au versement de cette prestation,
- les conditions générales rappelant les principes généraux de l'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales et les engagements réciproques des contractants.

Cette structuration permet ainsi une première étape dans la dématérialisation des conventions passées avec la Caisse d'Allocations Familiales. Les conditions particulières et générales liées à la convention proposée sont consultables en libre accès sur le site caf.fr.

Le règlement de la PSU s'effectue annuellement sous forme d'acompte de 70% de son montant calculé au taux de 66% sur la base de l'activité prévisionnelle, dans la limite du prix de revient.

Le paiement du solde est réalisé au cours de l'année suivante sur la base du nombre d'heures facturées durant l'année civile écoulée, dans la limite du prix de revient plafond.

Chaque année, la commune s'engage à fournir à la Caisse d'Allocations Familiales le bilan financier de la micro crèche « Bruno Munari » et tous les justificatifs dans les délais impartis, faute de quoi, elle se verra récupérer les montants versés et le non versement du solde.

La présente convention prend effet du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique (PSU) (N° 14-048) pour la micro-crèche Bruno Munari entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 10 Juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 02 juillet 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. PLEE Eric, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, RABAH Hana, YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Laurence GRARE	Représentée par :	Meriem DERKAOUI
Antoine WOHLGROTH	Représenté par :	Marc RUER
Alice FAGARD	Représentée par :	Roland CECCOTTI-RICCI
Guillaume SANON	Représenté par :	Nourredine KARROUMI
Jacques SALVATOR	Représenté par :	Evelyne YONNET
Hakim RACHEDI	Représenté par :	Omar AIT-BOUALI
Présilya ALVES	Représentée par :	Abderrahim HAFIDI
Nadia LENOURY	Représentée par :	Damien BIDAL
Rachid ZAIRI	Représenté par :	Claire VIGEANT
Bouchra HAMDANE	Représentée par :	Benoît LOGRE
Josiane MILLA	Représentée par :	Thérèse MBONDO à partir de la question n°228
Sylvie DUCATTEAU	Représentée par :	Maria MERCADER Y PUIG jusqu'à la question n°241

Excusé : Fayçal MENIA

Absente : Mme SIGNATE Rouguy,

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014009

Signataire : AR/ML

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique -PSO- (n°14-048) pour la micro crèche "Bruno Munari" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la lettre circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales N° 2011- 105 du 29 juin 2011 relative à la prestation de service unique,

Vu l'expiration au 31 décembre 2013 de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique « Etablissement d'accueil de jeunes enfants » signée entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, ladite convention tient compte des nouvelles dispositions de la circulaire n°2014-009 permettant l'harmonisation de l'application de la Prestation de Service Unique sur l'ensemble du territoire national,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique (PSU) (N° 14- 048) entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers pour la micro-crèche « Bruno Munari » situé au 26 rue du Long Sentier à Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Considérant la demande de la Commune d'obtenir le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour la micro-crèche Bruno Munari, au titre de la PSU,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique (PSU) (N°14-048) pour la micro- crèche « Bruno Munari » entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1/01/2014 au 31/12/2016.

DIT que : les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal au 903-7478-64

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI
1^{ère} Adjointe au Maire



Reçu en Préfecture le : 11/07/2014
Publié le 11/07/2014
Certifié exécutoire le : 11/07/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI
1^{ère} Adjointe au Maire

